Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260929-DELI2026092913B-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se son réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 23 septembre 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	24
Votants	27

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, ARRIBARD Martine, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, LIPOVAC Anne-Sylvie, COLOMBEL Joëlle, PROVOST Frédéric, DANG Isabelle-Laure, ROBIDOU Christophe, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, GOUGEON Laurent, VIVIEN-MOISON Véronique, MORIN Stéphanie, LAVOLLÉE Sébastien, DEHEEGER Vianney, LE DIMNA Martine.
Etaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / CHABILAND Annabelle donne pouvoir à BOLIVARD Régis / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi /
Etait absent : néant.
Secrétaire de séance : M. Régis BOLIVARD à qui il est adjoint un auxiliaire.

13. Reconduction de la convention avec le Dispositif d'Inclusion Médico Educatif (DIME) la Bretèche pour l'accueil de jeunes adultes au service municipal des espaces verts

Rapporteur : M. Régis Bolivard, adjoint.

Il est proposé de reconduire la convention relative à l'accueil de jeunes du Dispositif d'Inclusion Médico Educatif (DIME) de la Bretèche au sein du service municipal des espaces verts du 1er septembre 2026 au 10 juillet 2027,
Vu la délibération n° 19 relative à la validation de la première convention de partenariat avec le DIME la Bretèche pour l'accueil de jeunes adultes au service municipal des espaces verts du 1er avril au 18 juillet 2025, qui a été reconduite du 1er septembre 2025 au 10 juillet 2026.
Vu la proposition de reconduire ce dispositif pour la période du 1er septembre 2026 au 10 juillet 2027,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs),

- **Valide** la reconduction de la convention relative à l'accueil de jeunes du Dispositif d'Inclusion Médico Educatif de la Bretèche au sein du service municipal des espaces verts du 1er septembre 2026 au 10 juillet 2027
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Régis BOLIVARD